

APT / CASENEUVE / GARGAS / GIGNAC / ROUSSILLON / RUSTREL / VILLARS OCRES DU PAYS D'APT

Vaucluse

21

Site Classé

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site classé

Décret du 18 septembre 2002

Propriété

Publique et privée

Superficie

2 427,24 ha

Autres mesures de protection concernant le site

Autres protections au titre des sites sur la commune

- Roussillon : Village et falaises d'Ocres

(site inscrit - 22 novembre 1986)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Ce massif dont le gisement d'ocres est probablement le plus important du monde, non continu dans sa morphologie, a fait la richesse économique du pays d'Apt pendant plus d'un siècle. Il compose aujourd'hui un paysage exceptionnel, naturel et culturel, d'une grande qualité, alliant l'intérêt écologique aux traces des pratiques traditionnelles de l'extraction du minerai, mémoires des lieux et des hommes d'autrefois.

Etat actuel

Le site fait partie du territoire du Parc naturel régional du Luberon.

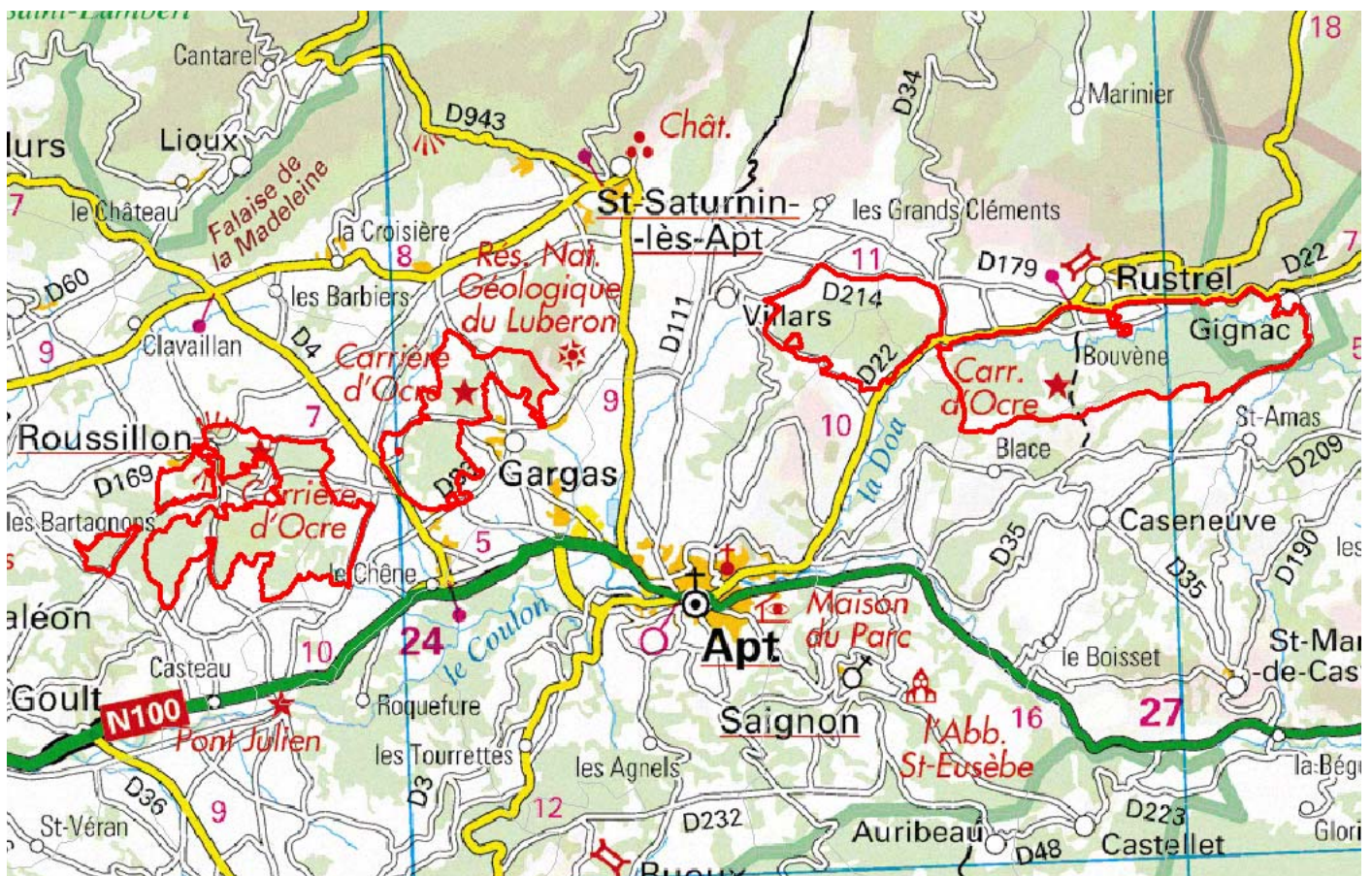
Une fréquentation de plus en plus importante sur un espace où les risques d'incendie, les nombreuses carrières abandonnées, la sécurité des biens et des personnes ont déterminé les communes et les partenaires gestionnaires du massif à lancer une gestion coordonnée du massif pour une mise en valeur respectueuse de la qualité patrimoniale et paysagère du site.

Observations

Situé dans le Parc naturel régional du Luberon, ce site fait l'objet d'études de mise en valeur.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

L'ensemble formé par les "ocres du pays d'Apt" est délimité conformément à la carte au 25000ème et aux plans cadastraux annexés au décret



SITUATION